



# POLITIQUE D'ÉVALUATION 2017-2022

---

Programme d'éducation intermédiaire



*École secondaire*  
*Polyvalente de L'Ancienne-Lorette*

1801, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3C6  
T 418 872-9836 pal@csdecou.qc.ca csdecou.qc.ca/pal/

---

2017-2022

## POLITIQUE D'ÉVALUATION À L'ÉCOLE SECONDAIRE POLYVALENTE DE L'ANCIENNE-LORETTE

La politique d'évaluation de notre école (PAL), qui intègre celle du PEI, s'appuie sur les exigences émises par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), mais également sur les différents documents de l'IB comme le guide des Principes à la pratique (mis à jour en septembre 2017) et les Procédures d'évaluation du Programme d'éducation intermédiaire (2018). Elle vise à faire respecter les conditions d'évaluation de notre ministère et du Programme d'éducation intermédiaire. Les conditions mises en place permettront aux élèves d'obtenir le Diplôme d'études secondaire (DES) émis par le MEES, et le cas échéant, la certification de l'IB et le diplôme d'études secondaires internationales (DÉSI). Cette politique d'évaluation s'avère une référence sur laquelle tous les intervenants du milieu ainsi que les parents et la direction générale de la CSDD peuvent s'appuyer en tout temps pour les prises de décision ou les litiges découlant de l'évaluation.

### *Évaluation ministérielle*

---

Les élèves de la formation générale et du Programme d'éducation internationale doivent être évalués selon les normes prescrites dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) du MEES tout au long de leur formation scolaire. Pour l'obtention de ce *Diplôme d'études secondaires* (Régime de sanction des études au secondaire), les élèves doivent répondre à ces exigences.

1. Obtenir au moins 54 unités de quatrième et de cinquième secondaire dont au moins 20 en cinquième secondaire;
2. Réussir le cours de français de cinquième secondaire;
3. Réussir le cours d'anglais de cinquième secondaire;
4. Réussir le cours de mathématiques de quatrième secondaire;
5. Réussir le cours d'histoire et éducation à la citoyenneté de quatrième secondaire;
6. Réussir le cours d'arts de quatrième secondaire;
7. Réussir le cours d'éthique et culture religieuse ou l'éducation physique de cinquième secondaire;
8. Réussir le cours de sciences de quatrième secondaire.

## Planification de l'évaluation

---

Concernant la politique d'évaluation de notre établissement<sup>1</sup>, il y a quatre moments ciblés dans l'année où le corps professoral doit transmettre de l'information aux parents ainsi qu'à l'élève sur les apprentissages, les compétences disciplinaires prescrites par le *Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)* et le comportement. Il est important de préciser que nous devons respecter les normes et modalités d'évaluation du *MEES* puisque nous sommes un établissement québécois. De plus, pour les élèves du PEI, nous produisons un bulletin sur l'évaluation critériée à la fin de chaque année scolaire afin d'indiquer aux parents comme à l'élève où se situe ce dernier par rapport aux critères de l'IB. Les quatre objectifs spécifiques de chacune des matières du PEI sont mesurés au moins deux fois par année. Voici une brève description des différentes étapes annuelles.

- Au début d'octobre, nous produisons une communication écrite qui rend compte du développement des compétences de l'élève dans chaque discipline. Trois aspects sont mesurés : attitudes et organisation du travail (devoirs et travaux), attitudes et organisation du travail (gestes et paroles) et apprentissages. Cette première communication est diffusée aux parents et aux élèves via le portail de l'école.
- À la mi-novembre, un premier bulletin est produit. Celui-ci présente un résultat en pourcentage pour au moins une compétence dans chacune des disciplines à l'horaire de l'élève. À ce moment, les enseignants doivent prendre un temps d'arrêt afin d'identifier chez l'élève une force ou un défi. Dans le cadre d'une initiative appelée *Projet motivation*, l'enseignant peut ajouter une mention aux élèves s'étant démarqués quant à leur excellence au travail, à leur constance, à leur participation en classe ou à leur progrès;
- Le deuxième bulletin est produit à la mi-février. Comme le bulletin précédent, il fait état des forces et des défis de l'élève de même que du développement de toutes les compétences disciplinaires, en pourcentage. Aussi, une mention peut lui être attribuée;
- La dernière étape se termine au mois de juin. Ce bulletin, sous forme de bilan, doit rendre compte du développement de toutes les compétences disciplinaires du *Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)*. C'est d'ailleurs à cette période de l'année que le bulletin sur l'évaluation critériée (détaillée), développé par l'équipe d'enseignants au PEI, sera produit et envoyé aux parents.
- De plus, au moins une fois par année, les enseignants doivent faire l'appréciation d'au moins une compétence des *autres compétences* (anciennement appelées les compétences transversales lors de l'implication de la réforme de l'enseignement). Cette appréciation peut se faire à l'un ou l'autre des moments nommés ci-dessus.

---

<sup>1</sup> École secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette. Normes et modalités 2017-2018.

Dans le cadre du *Projet Motivation* de notre école, un gala est organisé à la fin de l'année scolaire afin d'honorer les élèves méritants. Au cours de cette journée, nous reconnaissons deux catégories d'élèves : les **personnalités** de niveau, sélectionnées par les enseignants parmi les élèves ayant obtenu plusieurs mentions au cours de l'année scolaire, ainsi que la catégorie **excellence** qui est remise aux élèves ayant obtenu les meilleurs résultats scolaires.

## POLITIQUE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE

### *Évaluations IB et SÉBIQ*

---

Les élèves inscrits dans le Programme d'éducation intermédiaire doivent être évalués selon les exigences de l'IB et de la SÉBIQ.

L'évaluation des apprentissages et la méthode de consignation doivent être vues comme deux pratiques distinctes, qui forment cependant un tout dans la gestion de notre établissement. Dans un premier temps, l'évaluation des apprentissages est basée sur le *Programme de formation de l'école québécoise* et sur les exigences du *Programme d'éducation intermédiaire*. Les grilles prescrites par l'IB sont intégrées à chacune des matières tout au long du cursus scolaire. De plus, dans la planification verticale des enseignants, chaque objectif spécifique de chaque discipline doit être évalué au moins deux fois par année, incluant tous les aspects de ces objectifs. Ce processus d'évaluation permet également aux parents de se familiariser avec ce type d'évaluation puisque certains travaux, examens et autres formes d'évaluation sont envoyés à la maison ou montrés aux parents lors des rencontres de bulletin. À la convenance des enseignants, l'établissement valorise les rétroactions avec les élèves à la suite des évaluations afin que la résultante permette d'améliorer l'apprentissage global.

En première, deuxième et troisième secondaire, les enseignants des différentes disciplines utilisent les objectifs intermédiaires pour évaluer les élèves, en cohérence avec l'unité de travail disciplinaire ou interdisciplinaire. Cette évaluation formative sert à communiquer à l'élève de même qu'à ses parents son niveau d'atteinte des différents objectifs spécifiques. En quatrième et cinquième secondaire, ce sont les grilles terminales qui sont utilisées par tous les enseignants. Encore une fois, l'évaluation est basée sur l'unité de travail disciplinaire ou interdisciplinaire, mais le processus d'évaluation reste encore formatif. L'objectif est de donner de l'information aux élèves tout comme à leurs parents sur leur niveau d'atteinte de chaque objectif spécifique. Ayant fait le choix de réaliser les examens électroniques et les portfolios électroniques dans les matières sanctionnées par l'IB, c'est à ce moment que le processus d'évaluation devient sommatif. En effet, le

certificat de l'IB est remis aux élèves ayant atteint les exigences minimales prescrites par ce programme. Par ailleurs, les élèves doivent répondre aux critères de l'enrichissement du français et de l'anglais, en plus de réussir à 60% les matières prescrites par la SÉBIQ pour obtenir le diplôme international (DÉSI). L'enrichissement de ces deux matières figure au bulletin des élèves à la 2<sup>e</sup> et à la 3<sup>e</sup> étape.

Dans un deuxième temps, la méthode de consignation et de communication des données des évaluations prend plusieurs formes. Chaque élève possède **un dossier** dans lequel nous retrouvons des évaluations significatives. Au premier cycle, cette démarche est entreprise par l'élève, et ce, en partenariat avec les enseignants afin que chacun d'eux comprenne bien le rôle de cette démarche. Au deuxième cycle, la responsabilisation de l'élève quant à son dossier personnel prendra une autre forme puisque le choix des évaluations à conserver reposera davantage sur l'enseignant. Ainsi, les pièces recueillies permettent de sélectionner et de laisser des traces d'évaluation en fonction des compétences développées dans le cycle. Encore une fois, cette méthode de consignation aide aussi les parents à suivre la progression de leur enfant. Notre établissement a également élaboré **un bulletin** adapté au PEI. Cet outil démontre bien que la philosophie de l'IB demeure une préoccupation dans la planification de cours (horizontale), dans l'élaboration des stratégies d'enseignement, mais également dans l'évaluation des apprentissages. Ce bulletin joue deux rôles essentiels au sein de notre établissement, soit celui de bien refléter les pratiques et les exigences du programme de l'IB ainsi que de permettre la transmission et la communication des données aux différents intervenants impliqués, sans toutefois négliger l'apport des parents dans la formation de leur enfant. Ces derniers reçoivent ce bulletin critérié à la fin de chaque année scolaire, à l'exception de la 5<sup>e</sup> secondaire, car il est remplacé par le relevé de résultats de l'IB. Somme toute, les apprenants sont encore une fois au cœur de nos préoccupations.

## ***Cadre d'évaluation des apprentissages***

---

Notre établissement exige des enseignants des unités de travail et des plans de cours disciplinaire et interdisciplinaire. Chaque enseignant élabore au moins deux unités tant disciplinaire qu'interdisciplinaire. Ces tâches permettent de vérifier l'atteinte des objectifs spécifiques. Les enseignants doivent s'assurer d'évaluer tous les aspects de ces objectifs au moins deux fois par année dans leur matière et doivent s'assurer que les grilles d'évaluation sont bien comprises par les élèves. Les canevas d'unité de travail proposés par l'IB sont utilisés par les enseignants. À la PAL, ceux-ci doivent compléter une planification annuelle dans chaque discipline faisant état des différentes composantes du programme de l'IB (contexte mondial, approches de l'apprentissage, concepts, évaluations, etc.). Dans certains cas, les enseignants peuvent utiliser une grille de conversion afin de prendre les résultats critériés (détaillés) et de les transposer en pourcentage sur le bulletin de l'école.

## ***Rencontres de concertation***

---

Afin de bien comprendre les critères d'évaluation de l'IB, les enseignants ont des rencontres prévues à l'école par *équipe-matière* environ trois fois par année. Lors de ces rencontres, les enseignants discutent de leur compréhension des critères et s'assurent d'une bonne cohésion dans l'équipe. Elles garantissent à l'équipe-école une normalisation quant au processus d'évaluation. Ces moments permettent d'établir et de remettre une planification verticale de chaque matière concernant les composantes du programme, notamment les contextes mondiaux, les concepts clés et connexes ainsi que l'évaluation des objectifs spécifiques.

D'autres rencontres sont aussi prévues à l'horaire en *équipe-niveau*. Ces moments sont essentiels, car ils permettent une bonne planification horizontale, un partage d'informations pour les attentes en matière d'apprentissage, et une concertation en vue des projets interdisciplinaires. C'est à ces occasions que les enseignants de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire s'assurent que les heures de Design sont réalisées ainsi que les exigences liées à l'évaluation.

## ***Formations continues et formelles***

---

La direction s'assure que tous les départements sont à l'affût des nouveautés quant à l'évaluation et que tous sont dans l'appropriation de leur guide disciplinaire. Pour ce faire, la PAL offre aux nouveaux enseignants une formation de base nécessaire pour enseigner au PEI. Par la suite, les enseignants qui le désirent peuvent assister aux différentes formations proposées par l'IB et la SÉBIQ. C'est pourquoi plusieurs d'entre eux vont à ces formations sur une base volontaire ou par rotation, selon les demandes.

## ***Rôle prépondérant du comité approches de l'apprentissage***

---

Le comité des *approches de l'apprentissage* propose une grille d'autoévaluation sur les méthodes de travail à deux reprises dans l'année scolaire, soit en janvier et en mai. Chaque élève doit s'autoévaluer sur le développement des dix compétences des approches de l'apprentissage, lesquelles sont préalablement expliquées par le tuteur du groupe.

Une fois cette étape réalisée, les élèves sont amenés à écrire une de leurs forces et un défi à relever au cours de la période visée par cette évaluation. Par la suite, l'équipe-niveau se rencontre pour discuter de chacune des évaluations et consigne les résultats. Cette grille

est signée par la direction, le tuteur ou la tutrice, l'élève ainsi que par les parents. Ensuite, ce document est déposé dans le dossier de l'élève.

## ***Processus de sélection des candidats***

---

À la Commission scolaire des Découvreurs et en l'occurrence à l'École secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette, tous les élèves inscrits au Programme d'éducation internationale sont sélectionnés à partir d'examens d'admission, et ce, depuis l'arrivée des premières cohortes en septembre 2006.

Le but escompté par ces tests d'admission est de permettre une certaine homogénéité au sein des groupes du PEI, et ce, tant sur le plan scolaire que comportemental puisque les attitudes positives sont mises de l'avant dans le choix de nos candidats. Par ailleurs, cette mesure de sélection a des répercussions sur l'ensemble du cursus scolaire de ces élèves, car elle permet de dégager du temps pour faire vivre davantage de projets, d'activités et de sorties à cette clientèle plus performante. C'est aussi un moyen stratégique pour s'assurer que nos élèves sont aptes à suivre l'enrichissement exigé par la SÉBIQ.

Notre sélection est basée sur l'inclusion de candidats répondant à nos critères et elle n'exclut en aucun cas les aspirants ayant des besoins spécifiques langagiers comme les élèves dyslexiques, dysorthographiques ou ayant des limitations physiques, car ils sont pris en charge par le personnel professionnel de l'école et des mesures de soutien leur sont octroyées. La différenciation dans la pédagogie et l'évaluation des élèves ayant des plans d'intervention est prise en compte par les enseignants dans leur planification, et ce, en collaboration avec les intervenants de l'école.

Par ailleurs, pour que l'élève demeure inscrit dans le programme au cours des cinq années, il faut avant tout que ce dernier adhère aux valeurs de notre école et à celles du PEI, malgré son admission préalablement basée sur les tests d'admission. Les résultats scolaires sont également pris en compte dans l'évaluation du dossier. Cependant, le soutien constant du tuteur ou de la tutrice, de la direction et des parents est la principale mesure mise en place dans les situations douteuses. Tous les cas litigieux sont analysés avec soin avant que ces candidats soient retirés du PEI, ce qui s'est avéré, jusqu'à présent, exceptionnel dans notre établissement.

## ***Contexte de formation d'un groupe performant***

---

Un autre aspect non négligeable justifiant ce processus de sélection est la demande par les parents pour un groupe performant dans notre école. L'ouverture d'un tel groupe permet d'éviter la migration de ces élèves vers d'autres milieux. Outre le fait que les élèves peuvent, depuis la mise en place de ce programme dans notre école, s'inscrire dans un programme d'anglais enrichi, ceux-ci désiraient un programme plus complet dont les assises étaient déjà reconnues comme celui du Programme d'éducation intermédiaire. Cette forte pression des parents pour ce type de groupe est venue confirmer nos exigences de sélection de nos candidats et, par ricochet, cela soutient nos orientations actuelles dans la formation préalable de ces groupes.

## ***Concurrence : écoles privées et publiques***

---

Au cours de cette dernière décennie, la concurrence notable entre les écoles privées et les écoles publiques a ébranlé plusieurs milieux scolaires, dont le nôtre. Avec la constante diminution de la clientèle que nous vivions et la demande des parents pour la formation de groupes plus performants, la PAL s'est empressée d'ajuster ses offres par le biais d'options telles que le PEI et les options de sports. Ainsi, nos dirigeants ont dû composer avec cette forte pression pour éviter un important déclin du nombre d'inscriptions dans nos établissements scolaires. Cette mesure de sélection permet ainsi d'offrir un programme pour les élèves plus performants à l'École polyvalente de L'Ancienne-Lorette.

## ***Sélection des candidats***

---

Depuis que le programme existe dans notre institution, quelques changements ont été orchestrés en ce qui concerne les tests d'admission. Depuis 2015, afin d'harmoniser cette mesure entre les écoles de la Commission scolaire des Découvreurs, les candidats peuvent choisir, à leur convenance, l'endroit où ils désirent se rendre, car les tests sont maintenant uniformes et les résultats sont communiqués par la firme Brisson-Legris aux écoles respectives.

Le processus d'admission se déroule en plusieurs phases. La première phase est constituée de deux étapes. La première mesure les acquis des élèves en français et en mathématiques de même que leurs connaissances générales. Ces tests d'admission peuvent s'effectuer dans deux écoles secondaires de la commission scolaire à des dates prédéterminées. Ces derniers sont administrés ainsi que corrigés par la firme Brisson-Legris. La deuxième étape est une composition écrite à partir d'un thème déterminé par l'école. La correction

s'effectue par des membres enseignants des écoles offrant ce programme. La deuxième phase relève du domaine administratif. Tous les documents exigés pour l'admission des futurs élèves sont gérés par le milieu scolaire choisi par les candidats et les parents. À cet effet, les notes du bulletin de la 5<sup>e</sup> année du primaire (en mathématiques, en français et en anglais). sont prises en considération dans l'analyse des dossiers De plus, une appréciation du titulaire de sixième année du primaire, sous la forme d'un questionnaire portant sur le travail scolaire et les attitudes sociales de l'élève est remise à l'école concernée. Ce dernier volet permet de dégager les capacités scolaires et la motivation des candidats à faire partie du programme. Bref, avec tous ces outils, il est possible d'obtenir une sélection de candidats ayant le profil recherché par notre établissement scolaire.

## ***Évaluation électronique***

---

Dans notre établissement, nous avons fait le choix de participer aux examens électroniques de l'IB afin de rendre possible la certification de nos élèves. En effet, depuis mai 2015, l'IB a changé sa façon de certifier les élèves, afin d'uniformiser les pratiques dans les différents établissements d'enseignement, mais aussi dans le but de prendre un virage informatique, tendance de plus en plus présente à l'échelle mondiale. Durant deux semaines, selon un horaire préétabli par l'IB, tous nos élèves inscrits au PEI doivent faire six évaluations électroniques. Lors d'une soirée d'information aux parents du mois de septembre, ces derniers sont avisés de ce processus d'évaluation et des dates importantes à retenir. Sous aucun prétexte, un élève ne peut s'absenter ou bénéficier d'une reprise au cours du mois de mai. La réussite de tous ces examens de même que l'obtention de l'unité de travail en éducation physique et à la santé, du projet personnel et de l'action par le service permettra la certification internationale. Si un élève échoue l'un ou l'autre des examens électroniques, il peut, s'il le demande, se présenter à une reprise d'examen au cours du mois de novembre suivant. Les normes et modalités de ces reprises seront définies selon le nombre de candidats intéressés par ce processus. Il est à noter que des frais supplémentaires seront à défrayer par l'élève pour bénéficier de cette opportunité.